



RÈGLEMENT DU "12^{ème} RAID DE JOUQUES"

Article 1 : Le Raid

Le "RAID DE JOUQUES 2008" est organisé par l'Association « JOUQUES GENERATION RAID » (type loi 1901 à but non lucratif) le week-end du 31 mai et 1^{er} juin 2008 à Jouques (13). Il est composé des épreuves suivantes : VTT, bike and run, course à pied, course d'orientation de jour et de nuit, tyrolienne, point de singe/tibétain, tir à l'arc, biathlon, et énigmes de Sudoku, sous réserve des autorisations nécessaires.

Article 2 : Généralités

Les concurrents doivent s'informer des modifications éventuelles apportées ultérieurement au présent règlement, et prendre acte du règlement spécifique à chaque épreuve qui leur sera remis au départ.

Les participants s'engagent à accepter sans condition les prises de vue et de son, ainsi que leur exploitation, à titre informatif ou publicitaire.

Article 3 : Les Equipés

Les équipes sont constituées de 4 concurrents, homme et (ou) femme de plus de 18 ans. Chaque concurrent de l'équipe doit réaliser tous les parcours et toutes les épreuves à points. Aucun remplacement de concurrent n'est autorisé.

Aucune aide ou assistance extérieure n'est admise pour les équipes en course.

Article 4 : Tarif

300 € par équipe à l'ordre de JGR si l'inscription est reçue avant le 9 mai 2008. Après cette date, le tarif sera de 320 €. Ce prix comprend l'inscription aux épreuves, l'assurance individuelle accident, les lots, les ravitaillements pendant la course, l'apéritif et le repas animé qui clôturent le Raid, ainsi que le prêt d'accessoires et matériels indispensables à la pratique de certaines épreuves (sauf le matériel obligatoire pour les concurrents, voir article 10).

Article 5 : Inscriptions et certificats médicaux

La fiche d'inscription dûment remplie et **signée par chaque concurrent** doit nous être parvenue au plus tard le 17 mai 2008 accompagnée des certificats médicaux (**originaux de moins de 6 mois**) ou de la licence UFOLEP : discipline raids multisports ou de la Licence de FFTRI et du **paiement** afin qu'elle soit prise en compte. Nous vous demandons également de joindre une enveloppe affranchie à l'adresse du capitaine afin que l'on vous retourne la confirmation de l'inscription et le n° de votre dossard. Nous pouvons le faire par mail, si vous nous indiquez une adresse.

Si vous joignez une **photocopie de votre certificat médical**, vous devez écrire, dater et signer « Je certifie sur l'honneur l'authenticité du document fourni ». Dans le cas contraire nous n'acceptons pas les photocopies.

La **signature, obligatoire pour chaque concurrent** sur le bulletin d'inscription, permet d'attester que ce dernier a pris connaissance du règlement et en accepte tous les termes. Conformément à l'arrêté du 4 mai 1995 relatif à la pratique du canoë, la signature atteste également de l'aptitude à nager au moins 25 m et à s'immerger. De plus, le concurrent s'engage à porter le gilet de sauvetage fourni par l'organisation ainsi que le casque VTT sur la totalité du parcours canoë.

Une caution de 30€ est demandée par équipe pour le prêt d'un doigt électronique, chèque à l'ordre de JGR. Ce dernier vous servira pour le pointage, aux différents points de passage des différentes épreuves du raid de Jouques.

Article 6 : Déroulement des épreuves

Les concurrents sont convoqués le vendredi 30 mai à 18h ou le samedi 31 mai de 7 h à 8 h30 dans le Grand pré de Jouques afin de retirer les dossards et la fiche Info.

Le Raid débutera à 10h15 le samedi par du VTT (40km) au cours duquel vous aurez un parcours de course à pied de 8km (parcours ELITE), et une épreuve de biathlon. Vous enchaînerez avec le Bike and Run (8 km) dans lequel se déroulera l'épreuve de tyrolienne, pont de singe ou tibétain et du sudoku. Enfin une course d'orientation d'une durée d'1h00 et une épreuve de tir à l'arc termineront cette journée. Le Run and Bike est une épreuve de relais libre entre les 4 athlètes s'échangeant à leur guise 2 VTT, obligatoirement transmis de la main à la main, avec l'interdiction de monter à deux sur le VTT. Sur le parcours de bike and run, 2 concurrents feront la tyrolienne et la descente en rappel pendant que deux autres feront l'épreuve de Sudoku.

A 1h30 heure, le dimanche matin, aura lieu le départ des épreuves de la nuit. Celles-ci commencent par 4 km de VTT suivis de la course à pied d'approche (4 km) enchaînée avec la course d'orientation (17 ou 20 km), le canoë (11 km), la course à pied (4 km), la tyrolienne et le pont de singe ou tibétain, et une épreuve de VTT'O (10 ou 16 km) clôturera le Raid de Jouques 2008.

Chaque épreuve doit être exécutée dans un délai imparti. Au delà, l'Organisation se donne le droit d'orienter l'équipe vers un parcours plus court (VTT ou CO) ou d'annuler l'épreuve suivante (ce qui ne disqualifie pas l'équipe).

Article 7 : Modification et annulation

Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté les y contraignent. Il se réserve également le droit de supprimer toute épreuve qui ne pourrait respecter l'éthique de la course, qui risquerait de mettre en danger les concurrents ou qui n'aurait pas obtenue les autorisations nécessaires. L'engagement financier des concurrents ne pourra être restitué dans le cas d'une annulation de dernière minute due aux conditions météorologiques.

Une équipe ne pourra être remboursée si elle annule sa participation après le 17 mai 2008 quel que soit le motif invoqué. Avant cette date, le remboursement sera minoré de 20 € pour frais de dossier.

Article 8 : Fiche Info

Une fiche Info comportant les instructions de course détaillées, le règlement spécifique de chaque épreuve, l'emplacement du site de couchage ainsi que les n° de téléphone des organisateurs sera remise à chaque équipe avant le départ.

On vous remettra également vos dossards, un doigt électronique par équipe et 4 plaques numérotées à fixer sur les vélos. Nous vous demandons de nous rendre ces accessoires à la fin du raid.

Article 9 : Sécurité

Chaque équipe est tenue de posséder un **téléphone portable** pendant toutes les épreuves. Elle aura pris soin de fournir le n° aux organisateurs.

Le port du casque est obligatoire sur la totalité des épreuves de VTT de Bike and run (pour les 4) et de canoë.

En cas de danger ou d'accident, il vous appartient de porter secours aux autres concurrents en difficulté voire blessés, même s'ils sont d'une autre équipe et de faciliter l'intervention et l'organisation des secours en prévenant immédiatement les organisateurs grâce à l'un des n° de téléphone de secours de la fiche Info, ou en avisant un bénévole sur le circuit.

L'équipe d'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent si le médecin du raid juge qu'il n'est plus apte à continuer sans danger pour sa santé.

Article 10 : Matériel

Matériel obligatoire au départ le samedi 31 mai :

- par concurrent : 1 VTT, 1 casque VTT (obligatoire sur le VTT, le Bike and run pour les 4 concurrents et sur le canoë), 1 sac à dos contenant des en-cas et de l'eau. Une paire de basket, pour enchaîner le trail, car le Parc VTT n'est pas à la ligne de départ. Le temps passé dans le parc VTT n'est pas décompté.
- par équipe : 1 téléphone portable, 1 couverture de survie, 1 sifflet, 1 doigt électronique fournit par l'organisation.

Matériel obligatoire au départ le dimanche 1er juin :

- par concurrent : 1 casque VTT, 1 sac à dos contenant des en-cas et de l'eau, 1 lampe frontale.
- par équipe : 4 VTT **équipés d'une lampe à l'avant et à l'arrière**, 1 téléphone portable, 1 boussole, 1 pochette étanche pour carte IGN, 1 sifflet, 1 couverture de survie, 1 doigt électronique fournit par l'organisation. Pour l'épreuve de VTT'O nous vous conseillons de posséder un porte carte fixer sur le VTT.

Matériel conseillé pour le bivouac : 1 tente, 1 duvet et repas du samedi midi et soir.

Chaque concurrent doit posséder à tout moment le matériel obligatoire pour chaque épreuve, des contrôles seront réalisés. Une pénalité de 30' sera attribuée en cas de non possession du matériel nécessaire.

L'utilisation de cartes d'état major personnelles, d'émetteurs-recepteurs radio et de système GPS est interdite.

Article 11 : Classement

Le classement est effectué de la façon suivante : le temps réalisé par l'équipe est le temps d'arrivée du dernier concurrent de l'équipe, affecté des bonifications ou pénalités encourues pendant les épreuves. Le temps obtenu est converti en nombre de points (1 sec = 1 pt). Les épreuves à points (tir à l'arc, énigmes de Sudoku, biathlon, pont de singe/tibétain et tyrolienne) permettent des bonifications. Un classement provisoire est établi le samedi soir.

Les temps d'attente sur la tyrolienne, le biathlon seront déduits le cas échéant.

Article 12 : Pénalités

Pénalités de temps :

- Une balise de la CO non pointée. Les balises pointées dans le désordre lors de la CO de nuit ne sont pas prises en compte.
- Non respect du règlement spécifique de chacune des épreuves
- Départ d'une balise avant pointage de la totalité de l'équipe.
- Abandon d'un concurrent.

Pénalités qui disqualifient l'équipe :

- Aide ou assistance extérieure
- Utilisation d'un GPS sur les courses d'orientation.
- Manœuvres déloyales et comportement antisportif.
- Infractions au règlement.
- Abandon de matériel ou de déchets en cours d'épreuve.
- Tout concurrent surpris sans casque sur les épreuves de VTT, Bike and run et canoë sera mis hors course.

Article 13 : Abandon

L'abandon ou le forfait d'un ou plusieurs concurrents entraîne une pénalité de temps pour l'équipe. L'abandon d'un concurrent génère une pénalité de 25 % de temps sur l'épreuve en cours, celui de 2, une pénalité de 50 % etc.

Tout abandon doit être déclaré dans les plus brefs délais au comité de course.

Article 14 : Réclamations

Toute réclamation devra être déposée dans un délai d'une heure après l'arrivée des concurrents par écrit auprès du directeur de course.

Les décisions du comité de course sont souveraines.

Article 15 : Campement

Un site de campement pour la nuit du vendredi 30 et du samedi 31 mai est prévu par l'Organisation pour les concurrents. Chaque équipe doit prévoir le matériel de camping (tentes, duvets, tapis de sol, lampes...) et assurer le montage et démontage de sa tente.

Les feux sont strictement interdits.

Article 16 : Repas et ravitaillements

Les repas du vendredi soir et du samedi sont à la charge des concurrents. Le petit-déjeuner du dimanche matin ainsi que l'apéritif et le repas du dimanche midi animé par un groupe de jazz, sont offerts par l'organisation. Les accompagnateurs qui souhaitent participer au repas peuvent le faire en réservant et joignant le règlement de 12 € par personne à l'ordre de JGR avant le 20 mai 2008.

Des ravitaillements en eau et fruits sont fournis pendant les épreuves.

Article 17 : Assurances

L'organisation souscrit une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisation et des concurrents à l'égard des dommages matériels et corporels causés aux tiers, ainsi qu'une individuelle accident par concurrent.